

CAPITALISME ET CHÔMAGE : VERS UNE REDISTRIBUTION DES RICHESSES D'UN AUTRE TEMPS

Draguet Daniel

Le capitalisme mine le système des relations sociales construit chez nous, comme ailleurs, au lendemain de la seconde guerre mondiale : texte négocié dans la clandestinité et intitulé « Pacte social ». C'était, il y a soixante ans.

Le « Pacte social » n'a jamais été « officiellement » ratifié mais il sera diffusé le 4 octobre 1944 lors de la Conférence nationale du travail et, pour partie, concrétisé par l'arrêté loi promulgué le 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs.

Le pacte social négocié durant la dernière guerre mondiale (compromis entre les intérêts du capital et les responsables du monde ouvrier) inscrit les deux grandes structures sur lesquelles repose notre modèle social actuel : la démocratie et la redistribution des richesses.

Le combat du mouvement syndical a permis d'obtenir la démocratie politique avec le suffrage universel (1 homme = 1 voix) et d'implanter, à travers la concertation sociale, des mécanismes de démocratie économique dans un champs où les rapports de force ne sont pas comparables à la démocratie politique (un euro = une voix).

La conclusion de convention collective de travail sanctionnée par arrêté royal dans une économie structurée dans le cadre de l'Etat-Nation a permis de soustraire pour partie les conditions de travail et de rémunération de la compétition entre entreprises qui caractérise le système capitaliste. Il en va de même pour les cotisations sociales qui ont été rendues obligatoires en 1945...

La mondialisation de l'économie se caractérise par une compétition économique qui sort du cadre national pour se porter à un niveau où l'Etat est absent. La compétition se fait alors non plus seulement entre entreprises d'un même pays mais entre les régions du monde qui s'affrontent alors sur le niveau de protection sociale, la fiscalité ou les conditions environnementales de la production. Dans ce « modèle », c'est la moindre régulation, la moindre protection sociale ou environnementale qui l'emporte en remettant en cause les protections pour lesquelles le monde du travail s'est battu pendant des décennies.

La redistribution des richesses qui s'inscrit dans ce contexte voit ses outils menacés :

- les politiques de plein emploi de qualité ;
- le financement d'une sécurité sociale forte et solidaire est remise en question (la sécurité sociale a consacré près d'un cinquième de la richesse produite pour réaliser une solidarité entre actifs et inactifs, entre bien portants et malades....);
- la défense des services publics et du système de péréquation tarifaire pour développer des services et des biens à destination des citoyens financés par l'Etat au travers de la fiscalité ;

- la fiscalité est un instrument de répartition des richesses dès lors que l'impôt des personnes physiques croît en fonction des tranches de revenus. La réforme fiscale initiée depuis quelques années par REYNDEERS apporte un bémol au principe de répartition des riches en faisant glisser l'impôt des personnes physiques vers l'impôt indirect.

A partir des années '80, les choses basculent : plus de flexibilité, plus de privatisation, moins de services publics... Ce basculement remet en question le compromis du pacte social de l'après-guerre. Certains auteurs parlent de révolution conservatrice ou de revanche sociale... Avec l'émergence et la progression du néolibéralisme, la part des salaires dans la richesse produite du pays diminue par rapport à celle des bénéfices alors que, pendant la décennie précédente, en raison des mouvements sociaux, elle avait sensiblement augmenté.

Partant du fait que la sécurité sociale voit ses recettes diminuer (réductions de parts patronales de cotisations ONSS) et ses besoins augmenter (soins de santé et chômage) de plus en plus, les assureurs privés, le patronat, la droite politique et les institutions internationales entretiennent des discours catastrophes :

- sur le financement futur de la sécurité sociale ;
- sur le financement futur des retraites ;
- sur la recherche d'un équilibre au sein du système par le biais de différents remèdes, dont notamment, l'augmentation du taux d'emploi des travailleurs âgés (alors que la politique néolibérale refoule les travailleurs âgés sans même les remplacer par des travailleurs plus jeunes que du contraire, le contrôle de la disponibilité vient diminuer voire supprimer leurs faibles allocations).

Etat social contre capitalisme

L'état social construit au départ d'une volonté d'approfondir et d'enraciner la démocratie se complète d'un souci d'une répartition de la richesse qui tend à réduire les inégalités que creuse le capitalisme. Aujourd'hui, l'ensemble des outils d'une redistribution tendant vers plus d'égalité sont remis en question (logiques marchandes, globalisation de l'économie et construction de l'Europe).

L'organisation d'une solidarité concrète entre actifs et inactifs, entre bien portants et malades n'est pas réductible à un coût ou à une charge dont il faudrait se délester. La sécurité sociale organisée sur un principe d'assurance représente le socle d'une conception de société. Elle est pourtant menacée dans son financement même par des réductions de cotisations sociales (4.600 millions d'euros en 2005) accordées au nom de la compétitivité des entreprises et de la création d'emplois.

Dans notre société, le travail demeure le facteur d'intégration le plus puissant. Toute autre politique que celle visant un plein emploi (de qualité) ne peut qu'engendrer de l'exclusion, de la marginalité... Il faut prendre acte que la Stratégie européenne pour l'emploi sert aujourd'hui une autre priorité : la maîtrise de l'inflation. Ce qui suppose de maîtriser les salaires et encourage le maintien d'un volume de main-d'œuvre signifiant susceptible d'exercer une pression sur les rémunérations et les conditions de travail. *« Si vous n'êtes pas contents, il y a 10 chômeurs prêts à prendre votre place ».*

Démocratie, fiscalité juste, services publics performants, sécurité sociale forte, politique de plein emploi de qualité et conception équilibrée d'un développement durable entre les fonctions économiques, sociales et environnementales constitue les bases d'une société « à visage humain ».

Restauration... d'un ancien régime

L'état social a permis de réduire la précarité vécue par les salariés en améliorant la situation des personnes ne pouvant pas ou plus travailler. En assurant un certain niveau aux chômeurs, l'état social a également permis de diminuer la pression à la baisse que le chômage exerce sur les salaires, les conditions de travail et les capacités de mobilisation collective des travailleurs actifs.

Au milieu des années '70, la liaison des allocations sociales à l'évolution du bien être d'une part, et la création du minimum des moyens d'existence (minimex) d'autre part, ont contribué à compléter et renforcer le « filet de sécurité » que constitue la sécurité sociale des travailleurs salariés.

Mais cette période voit également une profonde remise en cause du compromis social de l'après guerre. Face, notamment, à une certaine augmentation des salaires des travailleurs et à une amélioration de leur qualité de vie, ainsi qu'à une détérioration des bénéfices et de la proportion des revenus engrangés par les détenteurs de capital, certains milieux industriels, financiers, politiques ou intellectuels réfléchissent aux moyens à mettre en œuvre pour enrayer l'amélioration progressive de la condition des salariés et de la répartition des richesses. Les politiques économiques monétaristes, et plus largement l'idéologie néolibérale s'imposent peu à peu.

Les profondes évolutions technologiques engendrent des restructurations industrielles douloureuses en termes d'emploi. Face à l'augmentation des coûts entraînée par l'accroissement du nombre de chômeurs, les pouvoirs publics belges ont revu dans un sens plus restrictif l'accès et le niveau des allocations versées aux sans emploi. L'exclusion de l'assurance chômage a été rendue plus rapide pour certaines catégories de chômeurs, en particulier les cohabitants. Dans le même temps, d'autres allocations de remplacement ont été bloquées ou revues à la baisse. La majeure partie des salariées qui ont pu garder leur emploi (ou retrouver un « emploi ») ont subi à différentes reprises de sévères pertes de pouvoir d'achat :

- contrat de premier emploi, contrats à durée déterminée, contrats A.L.E., contrats titres services, interim, mise à disposition, temps partiel...
- pensions et allocations « décrochent » des salaires, ceux qui cotisent à deux – les cohabitants – reçoivent des allocations réduites, les assurances privées complémentaires, fonds de pension par capitalisation et assurances hospitalisation gagnent du terrain... Et l'Etat social devient « actif. ».

L'Etat social actif

Au départ, le discours sur l'Etat social actif s'appuie sur une volonté positive de maintenir un régime étendu de protection sociale. Il ne s'agit que d'en briser « les rigidités » en cassant le « réflexe passif de la seule attente de l'indemnisation » dans le chef des personnes victimes des risques sociaux face auxquels ils se croyaient... assurés. L'idée forte du concept est qu'il n'y a pas de droit sans responsabilité, pas de droit sans devoir associé.

Dès qu'il devient ministre des Affaires sociales, en 1999, Frank Vandenbroucke ne ménage pas ses efforts pour imprégner la législation sociale belge de cette approche nouvelle. Il ne rencontrera guère de résistances plus fortes que symboliques. Elle figure en toutes lettres dans la déclaration gouvernementale de l'« arc-en-ciel ». Le socialiste flamand explique et veut persuader que *« l'actuel système de sécurité sociale décourage les gens au lieu de les encourager à être actifs de façon à ce que le filet de protection sociale ne constitue plus un piège à l'emploi »*.

En effet, en mettant l'accent sur l'individu confronté aux risques sociaux, les principes de l'État social actif l'isolent dans le groupe des allocataires sociaux. Jusque-là « *la question des fautes personnelles et de l'admissibilité d'attitudes individuelles était d'un intérêt secondaire* », explique Vandenbroucke. Ce « déclassement » de l'allocataire social – au sens d'une perte d'un statut partagé, de l'abandon d'appartenance de classe – prépare de nouvelles conditionnalités à l'assurance, l'accentuation d'exigences comportementales et la culpabilisation des victimes-mêmes de l'exclusion d'un « marché de l'emploi » défaillant mais exonéré, lui, de toute responsabilité dans le manque de places. C'est l'individu qui est invité, poussé même, à s'adapter aux signaux de l'économie : on passe, selon l'expression des spécialistes, de l'état de « Welfare » (« providence ») à celui de « workfare » (employabilité).

La finalité du concept d'État social actif consisterait donc à mettre les politiques sociales, que traduit l'existence d'une sécurité sociale, au service de l'économie et de la compétitivité en ce sens que la manifestation de la disponibilité des allocataires sociaux est susceptible de faire pression sur les salaires. Et ça, c'est pas seulement bon pour la position compétitive de la Belgique, ça l'est également pour contenir l'inflation, cher souci de l'Europe monétaire. En plus, ça rapporte en terme de rentabilité du capital.

Depuis quelques années, en Belgique comme en Europe, les politiques sociales se revendiquent plus ou moins explicitement de l'idée d'un « état social actif » accueillie parfois chaleureusement, à droite de l'échiquier politique, mais aussi à gauche. Notion controversée aussi, puisque justifiant certaines réformes souvent jugées contraires aux intérêts des travailleurs.

Dans sa déclaration gouvernementale de 1999, le gouvernement fédéral arc-en-ciel (libéraux, socialistes, écologistes) adhère à ce nouveau concept.

- l'objectif déclaré : augmenter le taux d'emploi, pour tendre... au plein emploi.
- l'idée centrale : pour résoudre le problème de pauvreté et de la précarité, une seule solution : l'emploi ; il faut donc, coûte que coûte, mettre un maximum de gens au travail.
- la méthode ; l'activation...

L'idée est que, pour réduire le poids que fait peser l'exclusion sociale sur la sécurité sociale, il faut inciter un maximum de gens à travailler et, si nécessaire, mobiliser (« activer ») les allocations sociales pour financer la création de nouveaux emplois.

Même si les contours du concept d'« état social actif » restent imprécis, on sait que son objectif principal réside dans l'élévation du taux d'activité et du taux d'emploi.

Jusqu'il y a une dizaine d'années, l'objectif des politiques d'emploi était la réduction du taux de chômage. Depuis 10 ans, cet objectif a changé : il s'agit désormais d'augmenter le taux d'activité et le taux d'emploi.

Augmenter le taux d'activité n'équivaut pas nécessairement à augmenter le nombre de personnes à l'emploi ; c'est surtout à augmenter le nombre de personnes à la recherche d'un emploi ; c'est en d'autres termes augmenter la main-d'œuvre disponible.

Augmenter le taux d'emploi signifie de mettre et maintenir au travail le plus grand nombre de personnes ayant entre 15 et 65 ans, y compris les personnes qui veulent se retirer du marché du travail pour s'occuper de leur famille, pour reprendre des études ou encore pour prendre leur pension plus tôt.

L'état social actif est venu renforcer cette logique d'affaiblissement des droits des plus faibles pour accentuer la pression sur les travailleurs « stables », et détériorer les conditions de travail et de rémunération de ces derniers.

En outre, l'idéologie véhiculée par l'état social actif masque la responsabilité des employeurs et dirigeants politiques dans les phénomènes collectifs que représentent le chômage, la précarisation ou la pauvreté. Elle approfondit également les divisions qui peuvent exister entre les différentes catégories de salariés. Les minimexés et les chômeurs sont en effet rendus responsables de leur propre situation et décrits comme se complaisant dans l'inactivité, tandis que les prépensionnés sont volontiers présentés comme des gens qui préfèrent cesser de travailler, oubliant que la prépension a été créée avant tout pour atténuer les conséquences des restructurations et éviter un large mouvement de contestation sociale.

Enfin, les logiques de contrôle social sont renforcées par les dispositions adoptées au nom de l'état social actif.

À l'heure actuelle, le discours sur l'État social actif constitue un paravent idéologique qui cache l'absence de volonté ou l'incapacité croissante de l'État à encore endiguer les risques sociaux inhérents au capitalisme. Il s'est déjà concrétisé par de lourdes réformes : la contractualisation de l'aide sociale, le contrôle de la disponibilité des chômeurs et l'intégration obligatoire dans des cellules pour l'emploi de prépensionnés victimes de restructurations.

Concrètement, l'« état social actif » s'est traduit par diverses réformes engagées par les pouvoirs publics, dont les plus marquantes ont été la réforme du minimex (en 2002), le nouveau plan d'accompagnement des chômeurs (en 2004) et, plus récemment, les mesures de vieillissement actif du « pacte des générations ». Toutes ces réformes mobilisent indirectement les moyens d'intervention des régions.

Avec les nouvelles politiques de protection sociale, on passe donc de politiques que l'on qualifie de passives – fondées sur le versement d'indemnités – à des politiques se voulant actives, orientées vers la remise au travail, c'est-à-dire essentiellement :

- des mesures d'activation des travailleurs, aidant et poussant les jeunes et les chômeurs à travailler (et les travailleurs âgés à demeurer au travail) : mesures d'accompagnement et d'aide à la recherche d'emploi, formation, intérim d'insertion, cellules de reconversion/d'emploi...
- et des mesures d'activation des allocations sociales, utilisant les indemnités de chômage ou le revenu d'intégration des CPAS pour financer la création de nouveaux emplois, publics et privés, destinés aux travailleurs sans emploi plus difficiles à mettre au travail : titres services, mesures Activa, SINE, programme de transition professionnelle, article 60 des CPAS.

Il y a une quarantaine d'années, on estimait que le chômage résultait d'un dysfonctionnement de l'économie, c'est-à-dire d'un problème de société, à prendre en charge par l'Etat.

De rigueur aujourd'hui, la notion « d'employabilité » se situe aux antipodes puisqu'elle sous-entend que si le chômeur n'a pas d'emploi c'est parce qu'il n'est pas « employable ».

Les chômeurs sont donc suspects. D'où les mesures spécifiques qui leur sont appliquées. Ils sont, par exemple, les seuls à ne pas bénéficier de l'individualisation de la réduction d'impôts sur les allocations sociales et sont soumis à d'incessants « contrôles de disponibilité ». Comme si chercher un emploi suffisait pour en trouver un, comme si le chômage massif des dernières années n'était pas dû à une pénurie massive d'emplois !

Le chômeur a toujours été tenu d'accepter les emplois vacants qui lui sont proposés : c'est évidemment normal. Mais ce n'est plus de ça qu'il s'agit aujourd'hui mais de la nécessité de se justifier sans cesse en apportant les preuves des démarches réalisées, même s'il apparaît clairement que ces démarches – coûteuses pour quelqu'un dont les ressources sont déjà réduites – sont effectuées en pure perte.

Ce qui est vrai pour les chômeurs, l'est plus encore pour les bénéficiaires du « droit » au minimex, rebaptisé « revenu d'intégration ». Les procédures mises en place dans le cadre de l'Etat social actif nous ramènent aux temps des « bons » et des « mauvais » pauvres.

Avec pourtant 432.498 demandeurs d'emploi indemnisés, on peut penser que la main d'œuvre disponible ne manque pas. Mais, davantage qu'un effritement de la sécurité sociale, c'est la diminution de réserve de chômeurs que craint le patronat. C'est en effet celle-ci qui constitue sa meilleure arme pour modérer les salaires.

Plus que jamais, il apparaît indispensable de refonder un rapport de force moins défavorable pour les travailleurs en unissant les « stables » et les précaires, les actifs et les inactifs, dans le but de reconquérir les protections sociales rabotées et/ou perdues

Défendre partout la cohésion sociale

La Wallonie compte aujourd'hui 273.715 demandeurs d'emplois inoccupés.

Pour ces travailleurs sans emploi, travailler est une priorité très concrète. Parce que travailler est indispensable pour avoir un revenu qui permette d'envisager l'avenir, de faire des projets, fonder une famille, acquérir un logement ou vivre de manière autonome...

Travailler est encore nécessaire pour se forger des droits sociaux décents (une pension d'un niveau correct, par exemple).

Travailler reste enfin la meilleure manière d'être intégré dans notre société.

La sécurité sociale est une cathédrale pour les travailleurs.

Elle concrétise une solidarité entre ceux qui travaillent, ceux qui ont fini carrière et ceux qui ne sont plus sur le marché de l'emploi. Elle organise encore la solidarité entre les valides et ceux qui ne le sont plus, entre les bien portants et les malades.

Sans sécurité sociale, la société serait invivable.

Elle est un rempart contre l'extension de la pauvreté.

La sécurité sociale est aujourd'hui massivement financée par le monde du travail à travers des cotisations sociales qui représentent un salaire indirect du travailleur.

Depuis plusieurs années, les gouvernements souhaitent réduire les coûts du travail en réduisant ces cotisations sociales perçues sur les salaires. Ces mesures visent à restaurer la « compétitivité » et à encourager la création d'emplois. Ces opérations représentent d'importantes pertes de recettes pour la sécurité sociale. Elles sont théoriquement compensées par un financement alternatif : une participation de l'État prélevée sur la fiscalité indirecte (TVA, accises...) notamment.

Aujourd'hui, la sécurité sociale présente un déficit de 4,639 milliards d'euros.

Nous refusons de voir maintenu le budget de la sécu sous perfusion. Pas question d'organiser un déficit ou le risque d'un déficit pour demain justifier des réductions de dépenses, c'est-à-dire des diminutions d'allocations sociales ou l'exclusion de certains allocataires sociaux !

Ces instruments qui fondent la cohésion sociale sont aujourd'hui explicitement et de plus en plus violemment menacés par la mondialisation des règles du capitalisme, par l'idéologie de

l'individualisme, par les discours « anti-fiscaux », par celui sur l'inéluctabilité des privatisations, par celui du « tout au marché », par l'égoïsme...

Il est, pour nous, impératif de défendre le modèle social auquel tous les travailleurs s'identifient, aux niveaux national, européen et international, dans le respect des principes de la loyauté fédérale et de la subsidiarité.

Concrètement, cela implique que l'on se mobilise pour le maintien d'une sécurité sociale fédérale et pour son refinancement par l'adaptation de l'assiette des cotisations, par l'instauration d'une cotisation sociale généralisée touchant prioritairement les revenus qui ne participent pas actuellement à son financement et par un ajustement de la subvention de l'État. Ceci permettra de sauver le caractère assuranciel de la sécurité sociale, notamment, par une liaison automatique au bien-être de toutes les allocations sociales et des plafonds de rémunération à la base de leur calcul.

Pour une sécurité sociale fédérale durable

Depuis plusieurs années, les Gouvernements ont fait de la réduction des coûts du travail en tant que levier du développement de l'emploi une priorité au travers de réductions des cotisations perçues sur les salaires. Ces opérations, dont l'efficacité en terme de création d'emplois est largement contestée, ont engendré des pertes importantes pour les recettes de la sécurité sociale (4,600 milliards d'€ en 2005).

Ces pertes s'ajoutent au désinvestissement de l'État dans le financement de la sécurité sociale et n'ont été que partiellement compensées par la fiscalité indirecte, « financement alternatif » moins équitable.

La maîtrise des dépenses est devenue le leitmotiv des décisions depuis le passage au système de gestion globale en 1995.

Au niveau des allocations sociales, la maîtrise des dépenses s'est opérée par le biais de la non adaptation des allocations au bien-être qui a détérioré le principe d'assurance. Les allocations représentant, au fil du temps, un pourcentage de plus en plus faible du revenu perdu.

Parallèlement, de nombreuses missions de solidarité étaient intégrées progressivement dans la sécurité sociale sans apport de financement par l'État, tout simplement mises à charge des cotisations des travailleurs salariés.

Dans ce contexte, des propositions « de modernisation » se sont multipliées, y compris à gauche, visant à dépasser le clivage « passéiste » entre la sécurité sociale « assurance » et l'« assistance » aux plus démunis, pour assurer à chaque citoyen un « revenu décent ».

Les allocations d'assistance ont été revalorisées au niveau des allocations sociales minimales, les indépendants ont obtenu d'importantes avancées, tandis que l'écart entre les allocations sociales et le revenu perdu n'a cessé d'augmenter.

La dérive s'accroît dans le sens d'une réduction des droits à une protection minimale universelle mais toujours essentiellement financée par les travailleurs qui se retrouvent donc doublement lésés : ils financent de plus en plus de dépenses de solidarité pure et voient par contre diminuer leurs droits en l'absence de revalorisation des allocations sociales.

Le refinancement structurel de la sécurité sociale des salariés, nécessaire pour rencontrer l'évolution des besoins, devient désormais véritablement une question de survie du système.

A défaut, demain, le déficit organisé sous prétexte de relance de l'emploi justifiera de nouvelles diminutions d'allocations sociales et l'exclusion de certains allocataires.

Un tel scénario conduirait à l'appauvrissement généralisé de la population, moyennant d'importants transferts de charges aux Régions dans le cadre des missions des CPAS, et, plus largement, de politiques sociales compensatoires, et augmenterait le sentiment d'insécurité lié à la petite délinquance.

Il faut dénoncer et refuser la remise en cause de notre modèle de protection sociale sous des prétextes alarmistes dans le cadre d'une harmonisation européenne dominée par un modèle libéral d'organisation de la société.

Elle réaffirme son attachement au maintien d'un système d'assurance solidaire fédéral organisant la redistribution des richesses produites par le travail, rempart essentiel contre le risque de pauvreté. Parallèlement à l'adaptation à l'évolution des risques et des besoins, le refinancement structurel est indispensable à la survie du système. C'est un enjeu essentiel des années à venir, conditionnant le bien-être des générations actuelles et futures, quelles que soient les futures évolutions de notre société encore largement inconnues.

Pistes de réflexion

- **une cotisation sociale généralisée**

Tout le monde, un jour ou l'autre, bénéficie des bienfaits de la sécurité sociale. Pourtant, seuls les revenus du travail contribuent à son financement. Il faut élargir la participation au financement à tous les types de revenus. C'est pourquoi il faut défendre l'instauration d'une « cotisation sociale généralisée ». Elle aurait la forme d'un prélèvement progressif (au-delà d'une tranche de revenus les plus bas), un faible pourcentage de tous les revenus : mobiliers, immobiliers, certains revenus d'indépendants...

Ce financement plus juste permettra de mieux rencontrer les nouveaux besoins liés au vieillissement de la population. Il permettra également de développer une individualisation des droits dans la sécurité sociale qui correspond mieux à l'évolution de la société (en supprimant, par exemple, le statut de cohabitant qui pénalise surtout les femmes en les condamnant aux allocations les plus basses). Un refinancement de la sécu permettra enfin une liaison automatique et significative de l'ensemble des allocations sociales au bien-être (l'évolution des salaires hors index).

- **une liaison automatique au bien-être**

Environ deux millions de Belges perçoivent une allocation de remplacement (chômage, pension, indemnité d'invalidité...).

Le premier objectif de la sécurité sociale est d'assurer au travailleur qui perd son salaire suite au licenciement, à l'accident, à la maladie ou au départ à la retraite, un revenu proche de celui qu'il a perdu.

Depuis plusieurs décennies, l'écart entre le revenu moyen du travail (qui évolue et s'améliore au fil des négociations interprofessionnelles, sectorielles ou d'entreprise) et le niveau moyen des allocations sociales s'agrandit. On assiste à une dégradation des allocations sociales :

En 1980, les indemnités de chômage représentaient encore en moyenne 42% du salaire moyen à temps plein. Aujourd'hui, ce chiffre est tombé à 28%.

Les indemnités d'invalidité ne représentent plus aujourd'hui que 33% de ce salaire moyen... contre 44%, il y a 20 ans.

La tendance est identique pour les indemnités d'accident du travail et de maladie professionnelle

Cette évolution, hors index, des salaires correspond à ce que l'on appelle le bien-être. Il serait juste que les allocations sociales suivent l'évolution de ce bien-être. Sans une liaison automatique, elles sont condamnées à se déprécier, à se détériorer, à s'éroder. Cette érosion nourrit la montée de la pauvreté. Elle met aussi en cause le principe d'assurance de la sécu. Le risque grandit de voir les moyens et hauts revenus se désintéresser du financement d'une solidarité dans laquelle ils trouvent moins d'intérêts et se tourner progressivement vers les assurances privées.

Si des adaptations et améliorations ont été obtenues depuis 1999, ces avancées sont partielles, ponctuelles et insuffisantes, principalement pour les chômeurs 'les grands oubliés d'Ostende).

La liaison des allocations au bien-être de toutes les allocations, mais également des plafonds de salaires qui servent de base à leur calcul, est essentielle.

- **pas de « chasse aux chômeurs » ! - de l'emploi et de l'accompagnement !**

Le chômage est le fruit de l'écart entre le volume d'emplois disponibles et le nombre de personnes qui cherchent un travail. Le chômage c'est aussi le mouvement entre ceux qui trouvent un boulot et ceux qui sont victimes de restructurations, de licenciements, ceux qui arrivent en fin de contrats à durée déterminée...

Les travailleurs sans emploi ne peuvent être abandonnés à leur sort. Il est important de les accompagner dans leurs recherches d'emploi, de leur proposer des formations susceptibles d'améliorer leurs chances de reclassement. En Wallonie, c'est le rôle du FOREM. Impossible d'accompagner sérieusement les 275.715 demandeurs d'emplois qui devraient se disputer 11.000 offres d'emplois seulement (1 offre pour 25 demandeurs d'emploi) ! Une forme de pragmatisme conduit à cibler l'accompagnement sur certaines catégories de chômeurs (les jeunes, par exemple...).

Des discours inacceptables se répandent à propos d'un « profitariat social ». Il vise tous les sans emploi, sans distinction, et prépare l'opinion à accepter l'exclusion du chômage de contingents entiers de travailleurs.

